

---

# INAUGURATION POLE ENFANCE

## 30 septembre 2013 / SAINT-FIEL



## PRESENTATION DU POLE ENFANCE DE SAINT-FIEL

**Le Pôle Enfance fidélien intègre un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), un restaurant scolaire ainsi qu'une micro-crèche.** Cette dernière deviendra propriété de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret dès son ouverture, la petite enfance étant une compétence communautaire.

### CONTEXTE

A partir de 2008, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, ex Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury, la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse et la Ville de Guéret ont initié une réflexion importante relative au dispositif d'accueil de la petite enfance à l'échelle du territoire intercommunal.

Une étude diagnostic, réalisée en 2008 par le cabinet GRAPE INNOVATIONS, a été suivie d'un travail partenarial de réflexion et d'élaboration des orientations sociales du projet petite enfance. Le diagnostic, tout en mettant l'accent sur les points forts du dispositif sur le territoire, à savoir sa richesse, sa diversité et sa capacité d'accueil non négligeable, a pointé avec précision ses limites.

Les orientations sociales qui s'en sont dégagées sont les suivantes :

- développer une politique Petite Enfance concertée à l'échelle de la Communauté d'Agglomération en s'appuyant sur le partenariat existant ;
- développer une offre d'accueil diversifiée afin de répondre à l'évolution des besoins des familles ;
- favoriser l'accessibilité de l'ensemble des familles aux équipements et services ;
- favoriser l'écoute, l'accompagnement et le soutien des familles.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury, devenue Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, a donc pris la compétence Petite Enfance pour répondre à ces enjeux. Ce transfert de compétence impliquait notamment la gestion de la micro-crèche de Saint-Fiel.

### **CONTACTS PRESSE :**

**Lucie GRUAU** : Chargée de Communication – [lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr](mailto:lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr) – 05.55.41.72.71.

**Estelle GOIX** : Coordinatrice Petite Enfance – [estelle.goix@agglo-grandgueret.fr](mailto:estelle.goix@agglo-grandgueret.fr) – 05.55.41.01.31.

## PRESENTATION DES EQUIPEMENTS

- **La micro-crèche**

Après l'étude réalisée par le cabinet GRAPE INNOVATIONS, la commune de Saint-Fiel s'est positionnée pour la construction d'une micro-crèche, répondant ainsi à un besoin validé par cette enquête. Dès son ouverture, onze enfants issus de diverses communes seront accueillis. Une micro-crèche se situe à mi-chemin entre accueil collectif et individuel. Il associe donc les avantages de l'accueil collectif, notamment la socialisation de l'enfant, et ceux de la garde à domicile (prise en charge individualisée).

L'équipe est composée d'une auxiliaire référent technique, de 3 agents et d'une apprentie de la Communauté d'Agglomération.

- **L'ALSH**

L'accueil actuel des mercredis, petites vacances et du périscolaire fonctionne dans les locaux de la maternelle de la commune de Saint-Fiel. Cette situation ne permet pas de répondre qualitativement aux besoins des enfants. De plus, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires nécessite l'utilisation d'une infrastructure adaptée.

- **Le restaurant scolaire**

La cantine de Saint-Fiel ne répond plus aujourd'hui aux normes (accessibilité aux personnes porteuses d'un handicap, organisation de la « marche en avant », etc) et n'offre pas une surface suffisante pour le nombre croissant d'élèves qui prennent leurs repas à l'école. Le bâtiment actuel ne présentant pas les caractéristiques techniques permettant sa transformation, il était indispensable de réfléchir à une construction nouvelle. On compte aujourd'hui entre 70 et 80 élèves bénéficiaires de ce service.

Dans un souci d'économie d'échelle, le regroupement de ces trois services a été conçu dans le cadre d'un « pôle enfance ».

## UN BATIMENT COMMUN

Au-delà de l'organisation des diverses surfaces, la commune a souhaité que ce bâtiment prenne en compte, dès sa conception, les charges de fonctionnement, en particulier celles de chauffage. A cet égard, l'ossature bois retenue présente le double avantage d'être une solution technique basse consommation mais également de permettre l'utilisation de matériaux naturels. Ce choix est aussi cohérent dans la volonté de développer la filière bois du Massif. Dans le but de limiter encore les frais énergétiques, les cabinets d'architectes TANGENTE (Monsieur Benoît BOURGEOIS) et RIPP MASSENDARI (Madame Cécile RIPP-MASSENDARI) ont imaginé une cour intérieure couverte qui présentera des avantages incontestables : un large volume d'air chauffé par le soleil, air repris par la ventilation double flux limitant ainsi l'apport de calories pour chauffer le bâtiment ou encore un abri pour les enfants à l'entrée et à la sortie de la cantine et un espace

### **CONTACTS PRESSE :**

**Lucie GRUAU** : Chargée de Communication – [lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr](mailto:lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr) – 05.55.41.72.71.

**Estelle GOIX** : Coordinatrice Petite Enfance – [estelle.goix@agglo-grandgueret.fr](mailto:estelle.goix@agglo-grandgueret.fr) – 05.55.41.01.31.

offrant la possibilité pour les enfants fréquentant la micro-crèche ou l'ALSH de jouer à l'extérieur même en cas d'intempéries.

Il est à noter que la liaison école - pôle enfance se fera par un chemin exclusivement réservé à cet effet. Celui-ci a pu exister grâce à l'initiative de Monsieur et Madame Bernard BLOT qui ont cédé gracieusement une largeur de trois mètres de leur fond de terrain.

La commune a souhaité apporter une touche artistique à cet ouvrage. Elle a la chance de compter parmi ses habitants deux artistes : Monsieur Bernard BLOT, écrivain et conteur, et Monsieur Christian GIRARD, peintre. Ces derniers ont été sollicités afin de leur proposer de réaliser un ensemble tableau-texte sur Saint-Fiel. Pour compléter cette œuvre, les enfants de l'ALSH ont travaillé sur deux fresques, sous la direction de Bernard SIGNAMARCHEIX (peintre et enseignant à GUERET), fresques qui seront complétées par deux textes de Monsieur BLOT. Impliquer les enfants dans cette démarche semble important afin qu'ils puissent s'approprier la vision artistique de l'ensemble du projet.

## FINANCEMENT DU PROJET

### **DEPENSES :**

Coût total des travaux : 1 035 664.78 € HT soit **1 238 655.08 € TTC** répartis comme suit :

- Micro crèche : 394 071.91 € HT soit 471 310.00 € TTC
- ALSH : 406 705.06 € HT soit 486 419.26 € TTC
- Restaurant scolaire : 234 887.81 € HT soit 280 925.82 € TTC

4

### **RECETTES :**

DETR .....	345 021.25 €
CAF .....	115 000.00 €
FEADER .....	101 155.79 €
Conseil Général de la Creuse ...	68 955.00 €
FNADT .....	26 816.00 €
Part communale.....	578 707.04 €

---

Total : 1 238 655.08 € TTC

### **CONTACTS PRESSE :**

**Lucie GRUAU** : Chargée de Communication – [lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr](mailto:lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr) – 05.55.41.72.71.

**Estelle GOIX** : Coordinatrice Petite Enfance – [estelle.goix@agglo-grandgueret.fr](mailto:estelle.goix@agglo-grandgueret.fr) – 05.55.41.01.31.

## Répartition des recettes : 656 948,04 €

	micro crèche	ALSH	Restaurant scolaire
<b>CAF</b>	115 000.00 €		
<b>FNADT</b>		26 816.00 €	
<b>FEADER</b>		101 155.79 €	
<b>DETR</b>	132 929.51 €	99 219.87 €	112 871.87 €
<b>CG 23</b>	28 017.00 €	40 938.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>275 946.51 €</b>	<b>268 129.66 €</b>	<b>112 871.87 €</b>

Lors du Conseil Communautaire du jeudi 26 septembre 2013, les conseillers communautaires ont approuvé la vente du bâtiment de la micro-crèche et la parcelle attenante entre la commune de Saint-Fiel et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour un prix de 123 212 €TTC.

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret  
9 avenue Charles de Gaulle  
BP302  
23006 Guéret Cedex  
Tél. 05.55.41.04.48 – Fax 05.55.41.13.01  
[direction.generale@agglo-grandgueret.fr](mailto:direction.generale@agglo-grandgueret.fr)  
[www.agglo-grandgueret.fr](http://www.agglo-grandgueret.fr)

### CONTACTS PRESSE :

**Lucie GRUAU** : Chargée de Communication – [lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr](mailto:lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr) – 05.55.41.72.71.

**Estelle GOIX** : Coordinatrice Petite Enfance – [estelle.goix@agglo-grandgueret.fr](mailto:estelle.goix@agglo-grandgueret.fr) – 05.55.41.01.31.